

## COMPTE-RENDU DE REUNION

**Objet :** Comité de Sélection du GALPA Pyrénées-Méditerranée

**Date :** 30 mars 2017

**Lieu :** Argelès-sur-Mer

**Rédigé par :** Carine CAPRANI

**Diffusion :** Comité de sélection du GALPA Pyrénées-Méditerranée

**Pièces jointes :**

- Feuille de présence
- Power point présenté en comité de sélection
- Règlement intérieur validé
- Composition du Comité de sélection validé
- Appel à projet Phase 1
- Calendrier des appels à projets pour 2017
- Grilles de sélection axe 1,2 et 3

Le Président de la structure porteuse du GALPA ouvre la séance à 14h30, après une brève introduction il lance un tour de table afin que les personnes présentes puissent s'identifier.

Le quorum est respecté : plus de 50% de membres votants du Comité de sélection et plus de 50% de membres privés.

### Désignation Président du GALPA :

A l'unanimité M. Antoine ANDRE, Président du Pays Pyrénées-Méditerranée est désigné Président du GALPA Pyrénées-Méditerranée.

### Gouvernance du GALPA :

#### ❖ Validation de la composition du comité de sélection

A l'unanimité la composition des structures du comité de sélection est validée.

Cependant deux nominations sont en suspens concernant les suppléants des structures Comité Régional et Local des Pêches. Par ailleurs, les représentants de la commune du Barcarès ont été modifiés suite au conseil municipal du 5 avril, Mme Roses Marie devient titulaire et M. Tomissi Loïc intègre le comité de sélection en tant que suppléant.

### ❖ Validation règlement intérieur

Après lecture du règlement intérieur, une demande de complément, au niveau de l'article 9, est demandée afin de garantir l'équité totale entre les porteurs de projets.

Complément : « En outre, afin de respecter l'égalité de traitement entre les porteurs de projets, toute personne dont le projet est présenté en Comité de sélection pourra assister à la présentation de son projet afin de répondre à d'éventuelles questions techniques à la demande du Président du GALPA. Il ne participera pas aux discussions ni au vote concernant son projet ; il lui sera donc demandé de quitter la salle avant les débats. »

A l'unanimité le règlement intérieur est validé dans cette nouvelle version.

### Eligibilité et sélection :

Adoption de la procédure de sélection :

- Appel à projet Phase 1
- Calendrier des appels à projets pour 2017
- Grilles de sélection axe 1,2 et 3

### Taux de financement des projets :

Le taux de financement du FEAMP est de 50% de la dépense publique, il s'agit d'un taux fixe.

Le porteur de projet doit obligatoirement assurer 20% d'autofinancement, qu'il soit public ou privé.

Le taux d'intervention de l'enveloppe FEAMP se calcule donc sur les 80% restant, par conséquent le porteur de projet pourra au maximum solliciter 40% de subvention FEAMP sur la totalité du budget de son projet.

Si le porteur de projet est privé il devra obligatoirement présenter un cofinancement public, inférieur ou égal à 40% de son budget, l'enveloppe FEAMP sollicitée sera exactement du même taux.

### Animation/Gestion du GALPA :

❖ Le programme d'animation a démarré le 13 juillet 2016. L'équipe technique est composée de trois salariés du Pays Pyrénées-Méditerranée :

- Géraldine CAPRANI, Chargée de mission, coordinatrice GALPA
- Cédric BORG, Chargée de mission
- Françoise MARECHAL, assistante administrative

Un premier dossier de demande de financement a été déposé auprès de la Région pour la période du 13 juillet 2016 au 31 décembre 2017. Ce budget comprend le salaire de l'équipe technique, frais de structure (loyer, téléphone, fournitures, déplacements) et support de communication.

❖ Le plan de financement est le suivant :

- 50% FEAMP : 32 950 euros
- 15% Région Occitanie : 9 885 euros
- 35% autofinancement Pays Pyrénées-Méditerranée : 23 065 euros
- Total 100% : 65 900 euros

A l'unanimité le Comité de Sélection valide l'organisation de l'équipe technique et le plan de financement.

#### **Coopération :**

❖ **GALPA « Vidourle – Camargue »**

Sollicitation pour visite de terrain des installations de vente directe des différents ports du territoire.

Projet validé, le Pays se charge d'organiser la visite avec le GALPA Vidourle - Camargue.

❖ **GALPA « Costa Brava » : Organisation d'une rencontre d'échange avec nos homologues sud-catalan**

Projet validé. Le Pays se charge d'organiser une rencontre.

#### **Questions diverses :**

L'un des membres du comité de sélection souligne la difficulté en termes de trésorerie que présente le système actuel de subventions du FEAMP, pour les entreprises et les associations. En effet, il nécessite d'engager les dépenses et donc de faire l'avance avant d'obtenir le paiement de la subvention. Ainsi, il demande si une solution de crédit à 0% existe ou pourrait être mise en place ?

Le Président du GALPA qui confirme cette difficulté, propose d'une part que l'équipe technique du Pays se rapproche du crédit maritime pour voir si une offre bancaire de ce type existe, et d'autre part, de saisir la Région sur cette question lors de la prochain Assemblée des territoires, où le Pays Pyrénées-Méditerranée siège.

Le président du GALPA clôt la séance à 17h.

Fait à Céret, le 10/04/2017

  
**Antoine ANDRÉ**  
Président du GALPA Pyrénées-Méditerranée

